



Al

Aménagement & Exploitation d'un parcours de disc golf

Equipement d'un sport loisir d'avenir

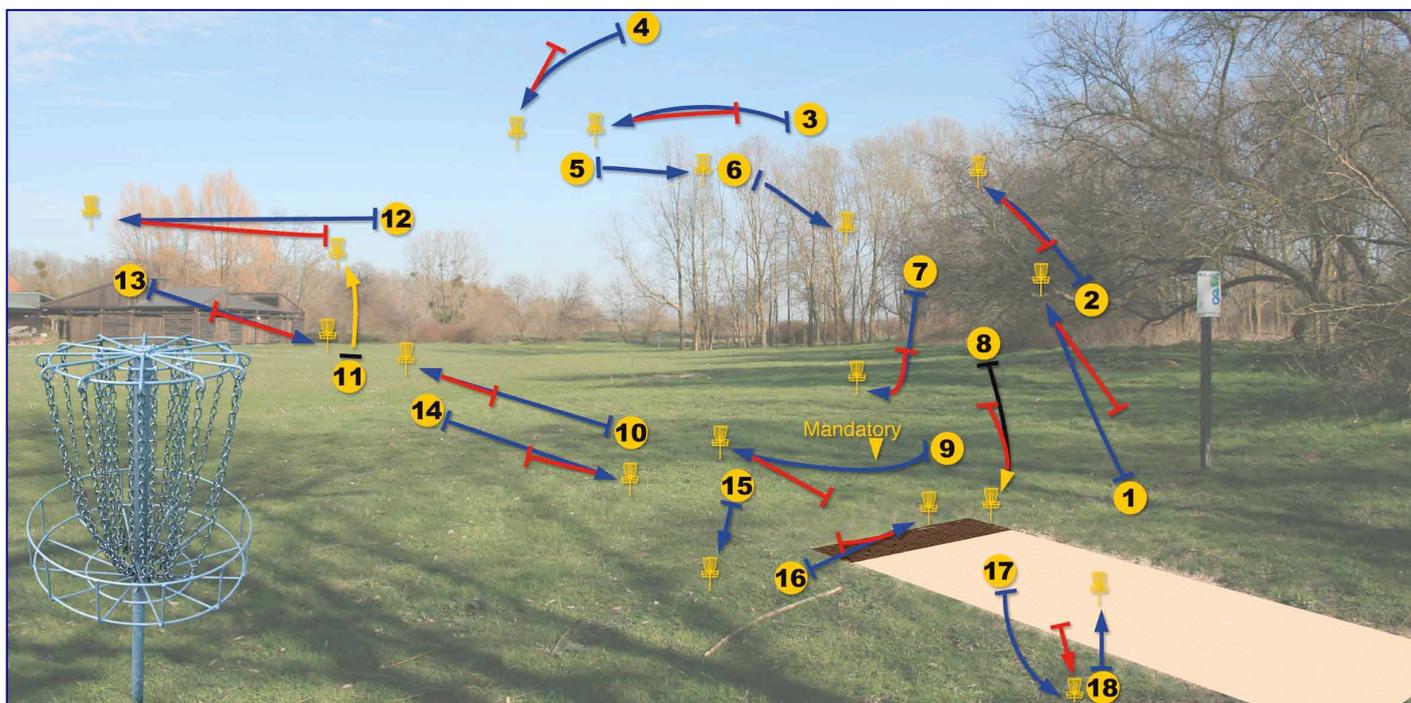


Illustration réalisée par Alain Gérardin

Spécification technique établie par la commission nationale disc golf

Rédaction : Florence Dumont, responsable de la CNDG

www.disc-golf.fr



SOMMAIRE

Préambule	3
<i>les différents acteurs possibles</i>	3
A - SPECIFICATION TECHNIQUE	3
Préambule	
1. Choix du site	3
2. Superficie, longueur et niveau du parcours	4
2.1. Superficie : généralités	4
2.2. Déterminer la longueur et le Par d'un parcours	4
3. Conception et configuration générales du parcours	5
3.1. Conception	5
3.2. Configuration	5
3.3. Maintenance	5
4. Les différents éléments d'un trou	6
schéma	1
4.1. Corbeille	6
4.2. Aire de départ	7
4.3. Panneau de départ	7
4.4. Code couleur – degré de difficulté	7
4.5. Définir la longueur des trous	8
4.6. Définir le « par » de chaque trou	8
4.7. Configuration d'un trou – variante	8
4.7.1. <i>Zones hors limites</i>	
4.7.2. <i>Passage obligatoire (mandatory)</i>	
5. Aménagement parcours	9
5.1. Panneau général du parcours	9
5.2. Autres aménagements	9
5.3. Autre signalisation	9
5.4. Aire pédagogique d'initiation et de practice	9
6. Informer le public sur la présence de l'activité disc golf sur le site	9
B - SPECIFICATION D'EXPLOITATION	10
Préambule	
1. Référencement officiel du parcours	10
1.1. Référencement national	11
1.2. Référencement international	11
1.3. Référencement propre	11
2. Accueil du public	11
2.1. Capacité	11
2.2. Nature du public	11
3. Documentation à remettre	11
3.1. Aux joueurs non initiés et débutants :	11
3.2. Aux joueurs confirmés (voir annexe):	11
4. Initier un animateur	12
5. Disques	12
5.1. Achat	12
5.2. Location	12
5.3. Vente	12
6. Droits d'entrée au parcours	13
7. Exemple d'accueil d'un public non initié	13
8. L'organisation de tournois	13

ANNEXES

Préambule

Ce document est une synthèse de l'ensemble des informations nécessaires à l'aménagement et à l'exploitation d'un parcours de disc golf selon les normes et usages en vigueur quelque soit l'envergure du projet mis en œuvre.

Ces préconisations sont issues des différentes spécifications établies par la fédération internationale de disc golf (PDGA) adaptées au territoire français et à l'expérience acquise en France depuis l'installation du premier parcours en 2002.

Le degré d'aménagement souhaité fait varier le coût d'un parcours.

Les différents acteurs possibles

Le montant de l'investissement varie sensiblement selon que le projet sera réalisé de façon bénévole ou professionnelle.

Design, ouvrages de petite maçonnerie, chaudronnerie, espaces verts, animation, financement, signalisation sont les différents domaines relatifs à l'aménagement et à l'exploitation d'un parcours de disc golf.

Il est possible de créer une synergie de personnes compétentes dans ces domaines (retraités, étudiants, apprentis, emploi jeune, animateur sportif, élus locaux, entreprises, partenaires, ...) en les réunissant autour d'un projet commun de développement du disc golf dans leur région.

La section Développement Loisirs de la CNDG composée de joueurs confirmés et expérimentés en initiation peuvent dispenser dans la mesure de leur disponibilité une journée d'initiation à la discipline sur tout nouveau parcours installé. Voir « contacts CNDG » page 14.

A - SPECIFICATION TECHNIQUE

1. Choix du site

Parcs privés, parcs publics/privés de loisirs, terrains communaux, bases régionales de loisirs, espaces naturels, parcs naturels nationaux, parcours de golf, ... sont des sites potentiels d'accueil d'un parcours de disc golf.

Le disc golf est une discipline non polluante (*non bruyante, respectueuse de l'environnement*).

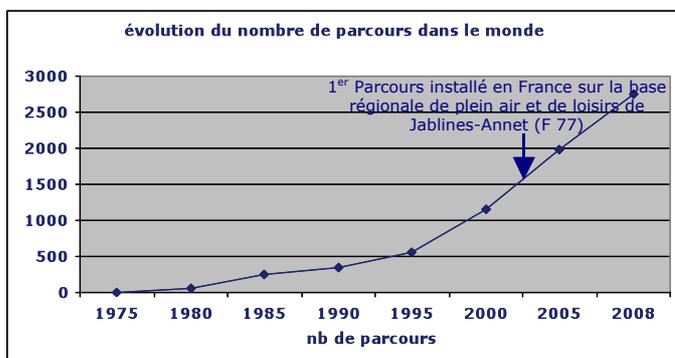
L'offre de cette activité est un facteur d'augmentation de la fréquentation du site.

En cas de site naturel vierge de toute activité, opter pour un espace exempt de risques (*inondation, pollution, plantes ou animaux dangereux, circulation de véhicule et de personne, isolement, stabilité géologique, stabilité des aménagements existants, ...*).

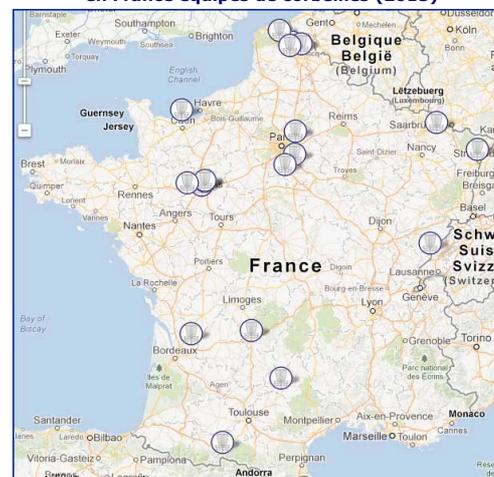
S'assurer que le site n'est pas déjà sujet à des pics de fréquentation, liés à l'organisation d'événement de moyenne à grande envergure, non compatibles avec la présence du parcours et de sa pratique.

Il a été observé, aux Etats-Unis, **une diminution sensible des faits de délinquance d'un site après qu'un parcours de disc golf y ait été implanté puis accompagné dans son développement.**

Le premier parcours de disc golf a été installé aux USA en 1975. **On observe une forte concentration des parcours en zone rurale puis en périphérie des villes grandes et moyennes.**



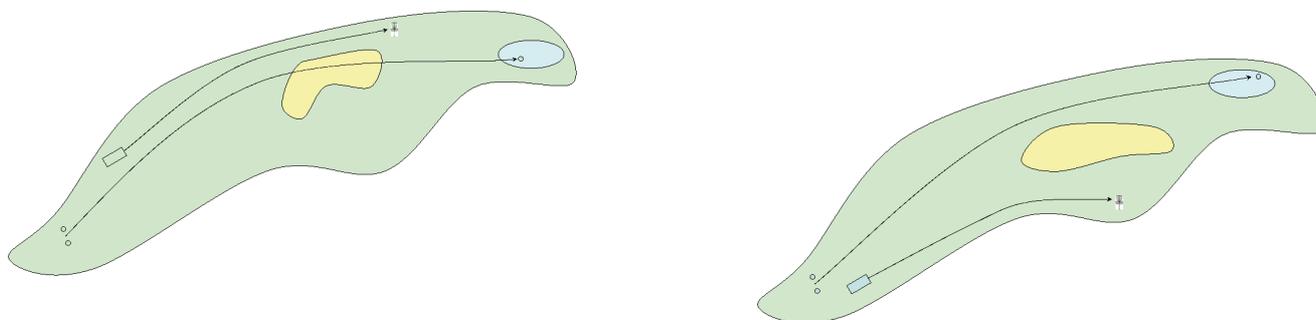
Implantation des parcours de disc golf en France équipés de corbeilles (2013)



Un parcours de disc golf peut parfaitement s'intégrer avec d'autres activités (parcours d'orientation, promenade, accro-branche, pêche, parcours santé, VTT, golf*)

* **Golf et disc golf** ont en commun, le rythme et les règles de jeu, la courtoisie, le fairplay. Seules les distances varient (*en dehors du matériel de jeu*). Il est possible d'installer un parcours de disc golf sur un parcours de Golf. Tout comme 2 groupes de golfeurs peuvent se suivre sur un parcours, un groupe de golfeurs et un groupe de discgolfeurs peuvent se suivre avec fluidité sans se gêner. **Voir annexe** « article Bois-le-Roi »

Attention ! Adapter l'emplacement des départs et des cibles ; le fairway d'un trou de disc golf est situé sur le même espace réservé au fairway d'un trou de golf avec le même sens de jeu.



2. Superficie, longueur et niveau du parcours

2.1. Superficie : généralités

Parcours classique : environ 0,4 hectare / 1 trou

Parcours d'initiation : environ 0,4 hectare / 2 à 3 trous

- 15 hectares → 18 trous
- 9 hectares → 12 trous
- 6 hectares → 9 trous

- 9 hectares → 18 trous
- 5 hectares → 12 trous
- 2 hectares → 9 trous

2.2. Déterminer la longueur et le Par d'un parcours en fonction de la densité de végétation et du degré de difficulté

Exemple pour un parcours de 18 trous :

niveau de jeu	densité de végétation	minimum Par 56 16 Par 3 + 2 Par 4		moyen Par 61 12 Par 3 + 5 Par 4 + 1 Par 5		compétitions Par 67 8 Par 3 + 7 Par 4 + 3 Par 5	
		longueur en m	superficie en hectare	longueur en m	superficie en hectare	longueur en m	superficie en hectare
départs jaunes or haut niveau rating > 1000	faible	2 100	10,5	2 575	12,8	3 155	15,6
	moyenne	1 950	7,2	2 360	8,8	2 850	10,8
	forte	1 800	5,6	2 180	6,4	2 635	8,0
départs bleus joueurs confirmés rating > 950	faible	1 675	8,4	2 100	10,4	2 620	13,2
	moyenne	1 525	5,6	1 900	7,2	2 360	8,8
	forte	1 370	4,0	1 720	5,2	2 150	6,4
départs blancs joueurs initiés rating 850 à 950	faible	1 265	6,4	1 670	8,4	2 140	10,8
	moyenne	1 125	4,0	1 485	5,6	1 930	7,2
	forte	1 080	3,2	1 395	4,4	1 775	5,2
départs rouges découverte - loisir rating < 850	faible	975	4,8	1 355	6,8	1 815	9,2
	moyenne	945	3,6	1 250	4,8	1 615	6,0
	forte	790	2,4	1 075	3,2	1 425	4,4

Superficie = surface comportant le parcours / Longueur du parcours = cumul des longueurs de tous les trous du parcours

Un parcours peut être composé d'un nombre de trous variable.

Privilégier un parcours spacieux, plutôt qu'un parcours trop dense en corbeilles et qui serait moins sécurisé.

3. Conception et configuration générales du parcours

3.1. Conception

Le tracé du parcours est conçu en accord avec le propriétaire du site. La conception peut être réalisée par la section technique de la commission nationale de disc golf, (*prestation gratuite – remboursement des frais de déplacement*) ou par des professionnels (*voir liste des fournisseurs sur www.disc-golf.fr*)

- dans le cas d'un parcours de niveau « joueurs confirmés » à « haut niveau » prévoir pour tout ou partie des trous 2 à 3 aires de départ (*plus proche de la cible pour les débutants et plus éloignée pour les joueurs confirmés*) si la perspective d'accueil comprend l'accueil de joueurs non initiés et/ou débutants.
- Possibilité de prévoir jusqu'à 3 embases différentes (*cf 4.1 scellement au sol*) pour un même trou, pour faire varier le trou en changeant quelque peu l'emplacement de la corbeille.
- Possibilité de tracer plusieurs trous autour d'une même corbeille (*jusqu'à 3 ou 4 départs différents autour d'une corbeille*). Cela permet par exemple de tracer un parcours de 12 trous avec 3 corbeilles.

Privilégier les matériaux naturels offrant des qualités de durabilité. Un parcours fabriqué, installé et maintenu selon les règles ici préconisées peut durer 10 ans environ.

3.2. Configuration

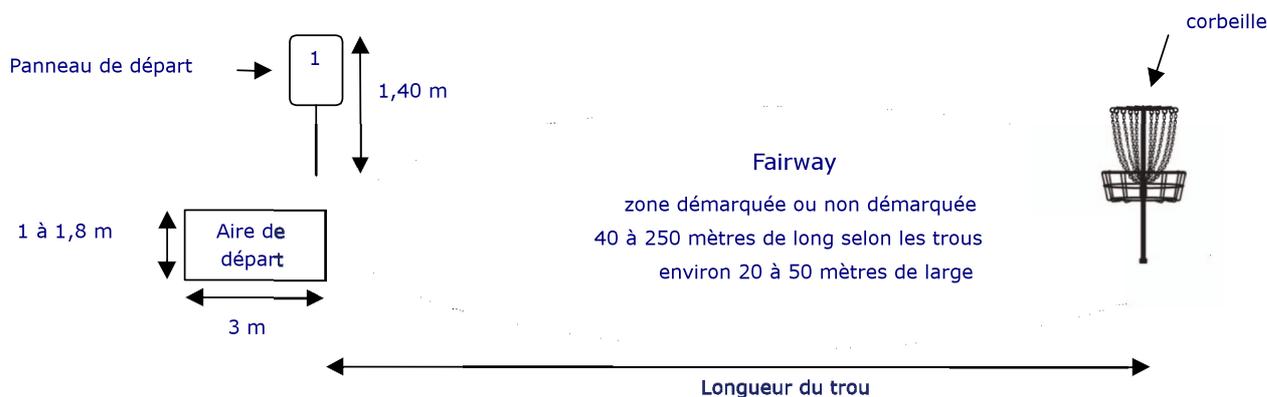
- Utiliser la présence des arbres, les points d'eau et le relief du site de façon à créer un parcours diversifié, technique, esthétique et sécurisé
- Les trous sont situés sur des espaces verts (herbe). Une pelouse n'est pas requise.
- Configurer le tracé général du parcours en créant une double boucle (*fluidité du parcours*) :
 - o dans le cas d'un parcours de 18 trous, faire en sorte que les trous 1, 9 et 18 se regroupent et qu'ils soient situés proches de l'entrée du site.
- Les distances entre chaque trou du parcours (*depuis les corbeilles des trous précédents aux départs des trous suivants*) sont idéalement comprises entre 20 et 60 mètres.
- Prévoir un tracé qui respecte les consignes de sécurité pour les joueurs et les promeneurs :
 - o Eviter les fairways qui croisent les chemins ou trop proches des chemins
 - o Ne pas faire se croiser les fairways de différents trous entre eux
 - o Installer le parcours dans les zones moins fréquentées et moins fragiles (*suffisamment éloignés de massifs de fleurs ou de bâtiments vitrés par exemple, ...*)
 - o Eviter les obstacles trop nombreux situés à moins de 10 mètres des corbeilles et des aires de départ, quelques trous peuvent cependant comporter ce genre de difficultés
 - o Eau : ne pas obliger les débutants à faire voler leur disque au-dessus d'une zone d'eau dont la profondeur excède 50 cm. Sinon offrir une trajectoire alternative contournant l'obstacle d'eau en toute sécurité.
 - o prévoir la signalisation nécessaire pour les joueurs et les promeneurs.
- Il n'y a pas de « bunker » au disc golf. Les zones difficiles d'accès sont créées par :
 - o des zones hors limites « out of bounds – OB » autant que nécessaire - § 4.7.1
 - o des passages obligatoires « mandatory » (1 à 2 sur le parcours) - § 4.7.2
 - o des contournements d'obstacles
 - o dans le cas d'un parcours de disc golf sur un parcours de Golf, les bunkers sont des zones hors limites pour les discgolfeurs.

3.3. Maintenance

- Prévoir une tonte classique de l'herbe ; hauteur maximale 30 cm pour faciliter la recherche et retrouver les disques lancés.
- Utilisation de fertilisant non requise.
- Elagage des arbres normal sur le fairway.
- Elagage attentionné aux abords des aires de départ ; après quelques années de vie du parcours, une nouvelle branche peut modifier sensiblement la configuration du trou et/ou devenir dangereuse pour les joueurs.

4. Les différents éléments d'un trou

Schéma :



4.1. Corbeille

Pour un parcours permanent prévoir des corbeilles en acier exemptes de bavure, résistantes à la corrosion.

La qualité de l'acier des chaînes, leur dimension, épaisseur et assemblage, sont essentiels à la bonne réception du disque. Leur valeur, montage compris, représente le tiers, voire la moitié, de la valeur de la corbeille.

La fabrication des corbeilles et leur usage s'entendent dans le respect des us et coutumes et de la réglementation en vigueur. **Voir annexe** article du code de la consommation applicable

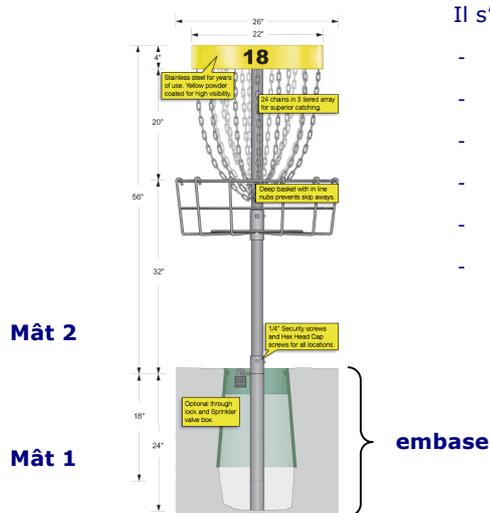
Voir annexe « plan de corbeille » aux côtes préconisées

Voir liste des fournisseurs français, européens et américains sur www.disc-golf.fr.

Le modèle de **corbeille en aluminium** conçu par la commission technique de la CNDG, moins cher, résiste naturellement à la corrosion. La légèreté qui le caractérise le rend cependant fragile et sa résistance aux dégradations volontaires et à moyen terme dans le temps est limitée. Par contre, ce modèle est tout à fait approprié pour des usages temporaires. Facilement transportables, empilables et simple à monter, les corbeilles dites « mobiles » sont munies de trépied posé au sol qui assure un bon équilibre et sont idéales pour les usages temporaires (initiations itinérantes, parcours temporaires de tournoi, utilisation domestique).

Vérifier régulièrement tout au long de la vie du parcours l'état des corbeilles et assurer l'éventuelle maintenance nécessaire (resserrement des écrous, dégrippant, points de soudure ...)

Scellement au sol (embase) :



Il s'agit d'ouvrage de petite maçonnerie :

- profondeur 60 cm
- en transformant le moins possible le sol
- en utilisant des matériaux les plus simples et naturels possibles
- résistant aux intempéries
- résistant aux dégradations volontaires (*arrachement, pliage rayons et mâts*)
- une patte métallique sur le mât 1 et une autre sur le mât 2 sont fixées par un écrou ou un cadenas permettant de retirer la corbeille en toute facilité

Vérifier régulièrement tout au long de la vie du parcours l'état des scellements assurer l'éventuelle maintenance nécessaire.

Schéma de corbeille conçu par Innova

4.2. Aire de départ

Surface plane, exempte de racine ou de pierre, située dans l'axe de la corbeille à atteindre, non glissante, non dérapante, non meuble et capable de résister aux passages répétés des lanceurs.

Il existe différents types d'aire de départ :

- Surface en herbe, démarquée à l'avant et éventuellement sur les côtés et à l'arrière. L'ajout d'écorces de bois de taille moyenne sécurisera l'aire de départ en cas de pluie
- Surface bétonnée
- Surface sablée et compactée. Prévoir un nivellement et/ou tassage régulier
- Tapis de caoutchouc ou revêtement extérieur spécifique fixé au sol aux 4 angles et 1 à 2 fois sur la longueur (*longueur des clous : 10 cm minimum*)

Prévoir une zone dégagée sur 3 mètres à l'arrière de la ligne de départ.

4.3. Panneau de départ

A côté de l'aire de départ, le panneau de départ est implanté à une distance de sécurité suffisante pour éviter que les lanceurs ne se blessent en lançant leur disque ou en terminant leur course d'élan hors de l'aire de départ.

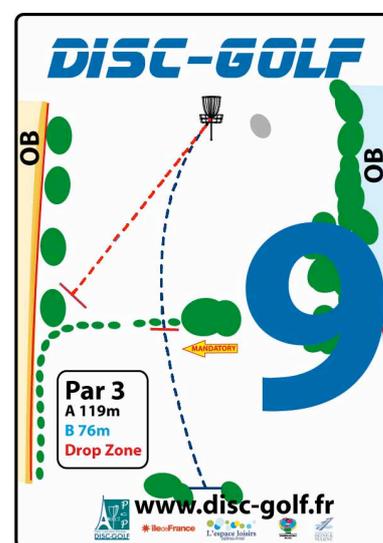
Prévoir un marquage résistant aux intempéries.

Prévoir un scellement au sol résistant.

S'assurer que le lanceur voit le panneau depuis la ligne avant de l'aire de départ.

Le panneau de départ indique :

- le nom du parcours/du site – « disc golf »
- Le numéro du trou
- Le schéma du trou
- La distance du trou en mètres (*mesurée sur une ligne droite depuis la ligne avant de l'aire de départ jusqu'au mât de la cible*)
- Le PAR du trou (*nb de lancers pour jouer le trou*)
- La trajectoire préconisée des lancers à effectuer du départ à la corbeille (*utiliser les codes couleur*)
- Les zones hors limites existantes (*voir § 4.7.1*)
- Les passages obligatoires (mandatories) existants et Drop Zone (*voir § 4.7.2*)



En cas de départs multiples, le panneau est implanté au départ du trou long et le schéma indique la position du ou des autre(s) départ(s) plus court(s) du trou.

4.4. Code couleur (degré de difficulté)

En cas de double ou triple départ pour un même trou (du départ court au départ long), utiliser les codes couleurs suivants (*couleur de la trajectoire*).

En cas de départ unique sur tous les trous du parcours, utiliser le code couleur correspondant à la difficulté du parcours

- rouge → court
- blanc → intermédiaire
- bleu → long
- jaune → très long

Voir tableaux du § 2.2 ci-dessus et du § 4.6 ci-après

4.5. Définir la longueur des trous et du parcours

La longueur du parcours est calculée en cumulant les longueurs de tous les trous du parcours.

Longueurs trous	Débutants – loisirs	Joueurs confirmés	haut niveau
minimum	35 mètres	50 mètres	60 mètres
maximum	75 mètres	250 mètres	330 mètres
Total 9 trous	540 à 675 mètres	675 à 900 mètres	> 900 mètres
Total 18 trous	1080 à 1350 mètres	1350 à 1800 mètres	> 1800 mètres

4.6. Définir le « PAR » de chaque trou en fonction de sa longueur et de la densité de végétation

Déterminer le Par d'un trou en fonction de sa longueur et de la densité de végétation

conversion feet vs mètres

code couleur	densité de végétation	longueur :																																
		45	50	60	70	75	85	90	100	105	115	120	130	140	145	150	160	170	175	180	190	200	205	210	230	245	260	270	290	300	335			
jaune or "haut niveau" rating > 1000	faible	PAR 2			PAR 3												PAR 4						PAR 5											
	forte	PAR 2	PAR 3										PAR 4						PAR 5															
bleu "confirmés" rating > 950 blanc "initiés" rating 850 à 950	faible	PAR 2	PAR 3										PAR 4						PAR 5															
	forte	PAR 3					PAR 4						PAR 5																					
rouge "découverte loisirs" rating < 850	faible	PAR 3					PAR 4						PAR 5																					
	forte	PAR 3					PAR 4						PAR 5																					
	longueur :	45	50	60	70	75	85	90	100	105	115	120	130	140	145	150	160	170	175	180	190	200	205	210	230	245	260	270	290	300	335			

4.7. Configuration d'un trou – variante

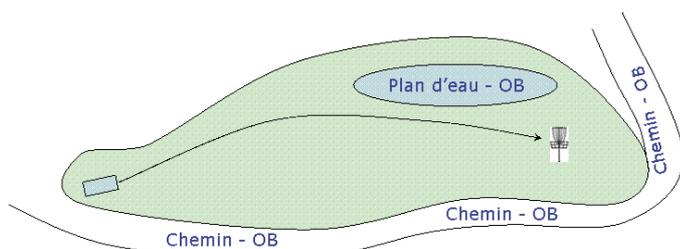
Utiliser tout au long du parcours la présence d'arbres/autres obstacles (*forme de tunnel/de couloir, contournement d'arbres ou autres obstacles*), **pour faire varier en direction, largeur et hauteur les trajectoires de lancers nécessaires pour jouer le trou.**

4.7.1. Zones hors limites (OB)

Déterminer pour tout ou partie du parcours des zones où les disques dans une probabilité limitée, ne doivent pas atterrir sous peine de recevoir un point de pénalité

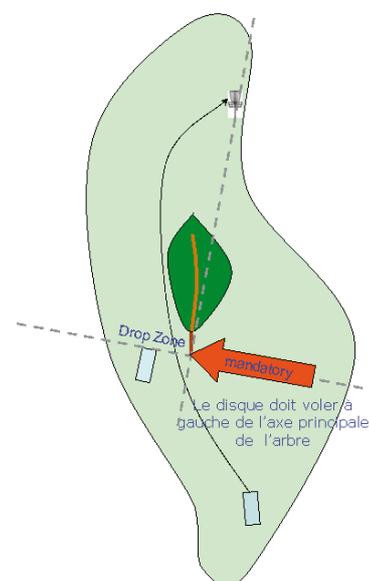
- Chemin
- Point d'eau
- parking
- surfaces réservées à d'autres activités comme des aires de jeu, terrain de pétanque, ...)

Les zones hors limites sont généralement les zones fragiles ou de passage du site.



4.7.2. Passage obligatoire (mandatory)

Dans le cas de passages obligatoires, prévoir une zone de remise en jeu « Drop Zone », située au niveau du point de passage obligé.



5. Aménagement parcours

5.1. Panneau général du parcours

Situé au niveau du trou n°1, il indique la configuration générale du parcours.

Prévoir un marquage et un scellement résistants aux intempéries et aux dégradations volontaires.



Préciser :

- « Disc Golf »
- le nom du parcours
- le plan du parcours
- le Par total du parcours
- la longueur du parcours
- la distance et le Par des trous

Autres précisions : point toilettes, point eau, propriétaires, contact local pour tout complément d'informations disc golf, les partenaires éventuels, www.disc-golf.fr, ... points de repère (parking, « vous êtes ici » ...)

5.2. Autres aménagements

Il est possible d'agrémenter voire d'aménager le parcours afin de permettre l'accueil pour un public le plus large possible, ce dernier étant composé des joueurs sur le parcours et des promeneurs présents sur le site.

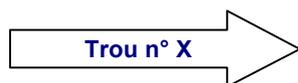
Club house : un local dédié à l'activité disc golf peut être aménagé (*accueil, informations, matériel, QG tournoi ...*)

Banc : pour les joueurs ou les promeneurs, des bancs peuvent être installés à l'arrière des aires de départ à bonne distance pour tout ou partie des trous du parcours.

Poubelle : prévoir si nécessaire des points de collecte des déchets dont le système est adapté au site et à sa fréquentation.

5.3. Autre signalisation

- Si le départ d'un trou suivant n'est pas directement visible depuis la corbeille du trou précédent, placer de façon objective un panneau fléché indiquant « trou n° X » :



5.4. Aire pédagogique d'initiation et de practice

Une aire pédagogique d'initiation et de practice peut être aménagée en marge du parcours.

Voir annexe « aire pédagogique et de practice – plan et concept »

Elle permet d'initier des groupes ou de s'entraîner aux différents lancers du disc golf (drive, approche et putt).

Un panneau pédagogique, indiquant les différents exercices à réaliser, installé aux proches abords de l'aire pédagogique permet l'utilisation de cet atelier d'une façon autonome avec un seul animateur.

Elle permet d'animer un groupe d'une trentaine de personnes de façon non dispersée comme sur un parcours.

Pour garantir un apprentissage de qualité, l'accueil d'un groupe à partir de 15 à 20 personnes non initiées, nécessite un accompagnement plus important (1 accompagnateur pour 8 personnes).

Lorsque le parcours est installé dans un environ proche de l'aire pédagogique et de practice, débutants comme joueurs confirmés peuvent ensuite mettre en pratique les techniques acquises sur tout ou partie du parcours.

6. Informer le public sur la présence de l'activité disc golf sur le site :

- point info accueil du site :

- calendrier des événements, tarifs, triptyque « qu'est-ce que le disc golf ? » établi par la commission nationale disc golf de la FNSMR.
- Panneau illustré disc golf.
- localiser le parcours sur le plan général du site
- **Prévoir un panneau indiquant les règles simplifiées du jeu en début de parcours.**
- Etablir un **règlement intérieur** intégrant les règles de sécurité et de courtoisie spécifiques à la pratique du disc golf en complément des usages du site.

Voir en annexe des exemples de :

- règles sommaires du disc golf
- règlement intérieur d'un parcours de disc golf



Exemple de panneau en début de parcours (photo Christophe Legendre – club MANsGE DISC)

B - SPECIFICATION D'EXPLOITATION

Préambule

Etant données les caractéristiques de la discipline inspirées par des valeurs de développement durable, il est préconisé de privilégier une logique d'exploitation basée sur ces mêmes valeurs.

Le coût d'installation et de maintenance d'un parcours, en comparaison à d'autres équipements sportifs et/ou de loisirs, est relativement faible. De ce fait le prix au public d'accès à la discipline est proportionnellement peu élevé.

La bonne exploitation d'un parcours de disc golf permet de concevoir un pôle dynamique de bien-être social et économique.

Prévoir un accompagnement de qualité du public non initié adapté au démarrage puis au bon fonctionnement du parcours par la présence d'un animateur local sportif initié à l'apprentissage du disc golf.

La présence d'un club local de disc golf est également garant de la dynamique d'un parcours. Les joueurs confirmés sont généralement impliqués pour faire découvrir la discipline.

1. Référencement officiel d'un parcours

Penser à actualiser les informations en ligne en cas de d'évolution du parcours (ajout de trous, de prestations, ...)

1.1. Référencement d'un parcours sur le site web officiel du disc golf en France :

www.disc-golf.fr → Parcours de disc golf → Référencer votre parcours de disc golf

1.2. Référencement international

A réception du référencement sur www.disc-golf.fr, le formulaire traduit en anglais est mis en ligne sur le site web de la fédération internationale de disc golf (PDGA) www.pdga.com pour un référencement officiel international.

1.3. Référencement sur le site web du site d'implantation

Lorsque le site d'implantation d'un parcours possède un site web dédié, ajouter dans la rubrique des activités proposées une page spécifique sur l'activité disc golf :

- Mettre en ligne le plan du parcours et les caractéristiques transmises dans le formulaire de référencement du parcours.
- Il est recommandé de faire des hyperliens sur www.disc-golf.fr pour les informations générales sur la discipline. Cela représente un gain de temps et la garantie de la diffusion d'une information exhaustive, officielle et régulièrement mise à jour.
- Mettre en ligne les informations spécifiques à la vie du parcours (*événements, accompagnement proposé, tarifs, etc ...*)

2. Accueil du public

2.1. Capacité

Exemple de capacité maximale pour un parcours de 9 trous sur une superficie moyenne :

Groupes de 4 pers maxi x 9 trous = 36 pers accueillies sur une durée de 2 heures

2.2. Nature du public - le disc golf, un sport pour tous

Le disc golf est un sport ludique que l'on peut pratiquer sans distinction d'âge, de sexe, de santé physique ou mentale, de catégorie socioprofessionnelle ; c'est un sport naturellement adapté aux personnes en situation de handicap (*sauf fauteuil en site non accessible*). Le disc golf est également pratiqué à haut niveau (*compétitions, entraînement*).

Les personnes seules, en famille, entre amis, joueurs des clubs locaux, discgolfeurs voyageurs, groupes d'enfants, d'adultes, de seniors, sont autant de personnes susceptibles de jouer au disc golf.

Il est néanmoins nécessaire d'adapter la conception du parcours en fonction de la nature du public potentiel, des caractéristiques du site et des perspectives possibles d'exploitation (*parcs privés, parcs publics ou privés de loisirs, bases régionales de loisirs, espaces naturels, parcs naturels nationaux, terrains communaux, parcours de golf*).

3. Documentation à remettre

3.1. Aux joueurs non initiés et débutants

Fiche loisirs de disc golf recto/verso à adapter au parcours - **voir annexe** « *fiche loisirs de disc golf* », individuelle, comprenant :

- le nom du parcours, sa situation,
- une brève introduction à la discipline
- les astuces pour les débutants
- le plan du parcours
- une carte de score
- les modalités pour noter les scores
- les règles du jeu

3.2. Aux joueurs confirmés (voir annexe)

- le nom du parcours, sa situation,
- le plan du parcours
- une carte de score

4. Initier un animateur

Le disc golf est un sport émergent, de ce fait le grand public ne dispose pas de repères suffisants pour s'initier à la discipline de façon autonome dans de bonnes conditions. Pour faire face à la demande et aux attentes du public il est préconisé de prévoir un initiateur spécifiquement formé à l'initiation du DG.

La CNDG a créé un programme de formation pratique et théorique et dispense des stages permettant d'obtenir un **brevet fédéral niveau 1 : animateur disc golf**. Voir programme des formations sur www.disc-golf.fr.

Ce stage est animé par différents intervenants expérimentés de la discipline (*connaissances techniques, historiques, pédagogiques, vie fédérale, ...*)

ps : l'expérience a démontré qu'un parcours mis à la disposition d'un public non initié sans accompagnement permanent voire temporaire par une personne sachant jouer et initier, n'est pas attractif.

5. Achat, vente, location de disques

La mise à disposition du matériel adapté est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'activité disc golf sur le parcours.

Les disques doivent être marqués « PDGA approved ». Ce label attribué par la fédération internationale de disc golf (PDGA – Professional disc golf Association) garantit que le matériel possède les caractéristiques techniques et de sécurité pour une bonne pratique de la discipline.

Selon le modèle économique et pédagogique mis en place pour le parcours, les disques et mini-disques sont prêtés, loués et/ou vendus.

5.1. Achat : approvisionnement en disques

Voir liste des fournisseurs français, européens et américains sur www.disc-golf.fr → matériel → fournisseurs.

Actuellement sur le marché un disque labellisé « **PDGA approved** » vaut entre 5 et 15 euros. Les différentes caractéristiques techniques, l'ancienneté des modèles, leur rareté ou au contraire leur fabrication en nombre ainsi que le circuit de distribution, font varier sensiblement le prix des disques.

Il est possible de customiser les disques et mini-disques à l'effigie d'un parcours, d'un site, d'un événement, etc., quelque soit le modèle (*voir conditions avec le fournisseur*).

Voir avec le fournisseur les modèles de disques adaptés au public attendu sur le parcours.

5.2. Location de disques (préconisations pour la gestion d'un stock de disques)

- Numérotter les disques à l'intérieur et consigner dans un registre les n° des disques loués aux personnes (nom, prénom, adresse). Cela permet de mettre en place un système de caution équitable :
 - Montant de la caution préconisé : prix du disque prenant en compte la dépréciation du matériel
 - Lorsqu'une personne joue elle peut malencontreusement perdre son disque
 - Les disques perdus sont souvent retrouvés sur le site après que la personne ait quitté le parcours
 - Lorsque le disque est retrouvé, il est ainsi possible de rembourser la personne
 - Un disque perdu sur le site ne peut pas être remplacé par un autre disque retrouvé.
- Tarifs de location usuels : 3 à 9 euros pour un set de 1 à 3 disques (Mini + putter + approche + driver) en fonction de la qualité et du degré d'aménagement du parcours
- Fournir la documentation selon § 2.1 ci-dessus lors de la location du matériel
- Prévoir éventuellement des serviettes éponges (30 x 30 cm) pour permettre aux joueurs d'essuyer les disques en cas d'humidité (pluie, rosée, point d'eau sur le parcours)
- Maintenance des disques : poncer à l'aide d'un papier de verre, grain fin à moyen, légèrement et régulièrement les disques. Un disque dont les bords sont arrachés suite aux chocs contre les surfaces bitumées ou autres représente un risque de blessure des personnes
- Un disque trop abîmé a perdu ses caractéristiques de vol.

5.3. Vente

L'offre de matériel à la vente permet aux personnes qui le souhaitent de s'équiper et de jouer par la suite de façon autonome.

Le prix de vente est défini en fonction du prix de revient.

Lors de la vente de disques sur votre site à des personnes non initiées ou débutantes, il est préconisé de fournir la Fiche loisirs disc golf selon le § 2.1 ci-dessus.

Les joueurs confirmés possèdent leur propre matériel, l'offre de disques à la vente peut leur permettre de se réapprovisionner sur place.

6. Droits d'entrée au parcours

Selon le modèle économique et pédagogique mis en place sur le site, un droit d'entrée peut être défini pour accéder au parcours et permettre un retour sur investissement adapté.

En comparaison à de nombreux autres équipements sportifs, le montant d'investissement et de maintenance à court, moyen et long terme d'un parcours de disc golf est faible. De ce fait les droits d'entrée au parcours de disc golf sont proportionnels et par conséquent peu onéreux (*l'usage préconise un droit d'entrée compris entre 3 et 10 euros*).

Variantes droits d'entrée avec/ou sans point de location et/ou de vente de disques :

- *L'entrée du site d'implantation et l'accès au parcours sont gratuits*
- *L'entrée du site d'implantation est payante, l'accès au parcours est libre et gratuit*
- *L'entrée du site d'implantation est payante et l'accès au parcours est payant*

7. Exemple d'accueil d'un public non initié

A l'occasion d'une journée porte ouverte, de l'inauguration du parcours, etc. il est préconisé de proposer un programme structuré et à la fois ludique de « Découverte du disc golf et du parcours » :

- Cet exemple est applicable dans le cas où le parcours est installé et le matériel approvisionné en nombre suffisant (3 à 6 trous)
- Prévoir un nombre suffisant d'animateurs expérimentés (*contacter la section loisirs de la CNDG*)
- Prévoir au préalable une communication sur l'événement au niveau local (affichage, média, ...) en indiquant lieu, date, heure, objet de l'événement, ...)
- Accueil des personnes
- par ordre d'arrivée des personnes :
 - enregistrement des noms et prénoms
 - distribution de la fiche loisirs à chaque participant marquée à leur nom et prénom.
 - chacun pourra conserver sa fiche de score après l'événement.
- constituer des groupes de 2 à 4 personnes par ordre d'arrivée
- chaque groupe est encadré par un animateur
- familiarisation aux engins disque et corbeilles (durée 15 minutes)
- réalisation de tout ou partie du parcours, et le cas échéant sur les départs courts (rouges) (durée +/- 1 heure)
- l'animateur peut jouer tout ou partie du parcours afin de montrer l'exemple
- l'animateur sensibilise les personnes aux technicités des lancers, aux règles élémentaires du jeu, et aux règles de courtoisie, lesquelles recouvrent les règles de sécurité
- Les scores des personnes peuvent être enregistrés et un classement promulgué
- Les vainqueurs par catégorie d'âge représentative du public accueilli peuvent être récompensés (disques et mini-disques, accès gratuit au parcours sur une période déterminée si celui-ci est payant, ...)
- Prévoir si possible un point de vente de disques. Les personnes qui le souhaitent pourront s'équiper et revenir jouer de façon autonome.

8. L'organisation de tournois

En fonction de la capacité d'accueil (10 à 200 joueurs) et de la technicité du parcours, des tournois classés PDGA ou non peuvent être organisés. **Voir annexe** « conditions d'organisation d'un tournoi et textes de référence »

Ces événements sont un facteur important de la vie du parcours ; du « petit » tournoi de découverte avec inscription et tenue des scores au grand tournoi international classé PDGA.

Appuyés par une communication ciblée, ils permettent de faire connaître la discipline et l'existence du parcours auprès du grand public.

* * * * *
* * *
*

Contacts :

**Commission nationale disc golf (CNDG)
Fédération nationale du sport en milieu rural
1 rue Sainte Lucie - 75015 Paris
www.disc-golf.fr**

Organisation à but non lucratif enregistrée sous le numéro de SIRET 388 243 966 000 16
Agrément Jeunesse et Sport: 75 5 264

La CNDG de la FNSMR a pour objectif le développement du disc golf en France
et est officiellement reconnue par la fédération internationale de disc golf (PDGA)

**Responsable CNDG : Florence Dumont
1 rue Sainte Lucie - 75015 Paris - +33 6 60 53 58 31 - florence.dumont@noos.fr**

Formulaire « Contact » sur www.disc-golf.fr

SOURCES DOCUMENTAIRES

Etude « The Personal and Community Benefits of disc golf to Rural America (and Beyond) ” “ *les bienfaits individuels et collectifs du disc golf dans l’Amérique rurale* ” – auteur Jason M. Siniscalchi, West Virginia University

Tableau « Déterminer le Par en fonction du degré de difficulté, de la longueur des trous et de la densité de végétation ” - « *Par Guidelines Based on Skill Level, Hole Length and Foliage Density* ” – source www.pdga.com

Illustrations - Signalisations

- « Plan du parcours de Jablines ” - créateur Alain Gérardin,
- « Carte d’implantation des parcours en France » - créateur Alain Gérardin,
- « Panneau de départ d’un trou ” – créateur Jean-Marie Hallier

ANNEXES

- **Lexique – vocabulaire technique du disc golf**
- **Présentation générale du disc golf**
- **Règles sommaires de disc golf**
- **Exemple de règlement intérieur d’un parcours de disc golf**
- **Extrait du code de la consommation - Article applicable**
- **Aire pédagogique et de practice de disc golf - Plan et Concept**
- **Golf et disc golf « La République de Seine et Marne - article Bois-le-Roi »**

Lexique – vocabulaire technique du disc golf

Corbeille : Cible utilisée pour terminer le trou. Métallique, la corbeille est constituée d'une partie supérieure avec des chaînes, tubes et fils et d'une partie inférieure constituée d'une nacelle ou d'un plateau.

Drop Zone : Surface sur le parcours, désignée par le concepteur du parcours, depuis laquelle un lanceur remet en jeu après que son lancer précédent:

- 1) ait été lancé hors-limites (OB),
- 2) ait manqué un passage obligatoire (mandatory),
- 3) se trouve dans une surface protégée

La surface de lancement à l'intérieur de la Drop Zone, doit être clairement repérée et jouée de manière similaire aux lancers effectués depuis une zone de départ (tee de départ).

Fairway : Toutes les surfaces de jeu, sauf les zones OB, au-dessus desquelles un joueur lance son disque pour progresser de la zone de départ jusqu'au trou.

Hors limites (out of bounds ou OB) : Surface désignée par le concepteur du parcours, depuis laquelle un disque ne peut pas être lancé. Le joueur rejoue sur le fairway, à 1 mètre du point de sortie du disque. La ligne démarquant la zone hors limite fait partie de la zone hors limite. Un disque OB n'est pas un disque perdu.

Lancer : Propulsion du disque modifiant sa position depuis le tee de départ ou depuis la marque.

Lanceur : Joueur qui a effectué ou qui est sur le point d'effectuer un lancer conformément aux règles.

Lanceur éloigné : Lanceur dont la position du disque est la plus éloignée de la cible et qui doit relancer en premier.

Marque : Point à la surface du jeu, à partir duquel le joueur prend position pour un lancer suivant, conformément aux règles.

Marque injouable : Marque depuis laquelle un joueur décide qu'un ou des obstacles l'empêchent de prendre position ou de tenter un lancer, car impraticable ou dangereux. La marque est modifiée avec un lancer de pénalité.

OB : Voir « hors limites »

Obstacle : Toute particularité sur le parcours qui influence la trajectoire des lancers.

Par : nombre de lancers estimé pour jouer et terminer le trou, dans des conditions normales de jeu (*vent, autres impondérables*) pour un joueur maîtrisant la pratique de la discipline.

Passage obligatoire (mandatory) : Un ou plusieurs objets que le disque doit dépasser d'une façon clairement désignée pour progresser vers le trou. Un passage obligatoire délimite la trajectoire obligatoire que le disque doit prendre pour progresser sur le trou.

Putt : Tout lancer de 10 mètres ou moins, mesuré depuis le bord arrière du marqueur à la base du trou, est considéré comme un Putt.

Trajectoire de jeu : Ligne imaginaire sur la surface du jeu qui s'étend depuis le centre de la cible jusqu'au centre du disque marqueur et au-delà. Cette ligne n'a pas d'épaisseur, c'est pourquoi, un point d'appui du joueur doit se trouver directement derrière le centre du disque marqueur.

Trou : Cible à atteindre pour terminer chaque segment du parcours. Le terme "trou" désigne également chaque segment numéroté du parcours indépendant les uns des autres pour compter les scores.

*** Extrait des Règles Officielles de Disc Golf applicables lors des compétitions classées PDGA - Edition Française**

Présentation du disc golf, un sport émergent

Qu'est ce que le disc golf ?

Le disc golf se joue comme le golf, mais au lieu de lancer une balle à l'aide d'un club, le joueur de disc golf lance un disque (frisbee) à la force du bras.

Ce sport ludique, écologique et populaire, importé des États-Unis, est pratiqué depuis le début des années 70.

L'objectif est de réaliser un parcours composé de 9 à 18 trous en un minimum de lancers.

Il existe plus de 2 600 parcours permanents dans le monde dont 1 800 aux USA et au Canada, et 11 en France fin 2008 (il en existait un seul en 2002).



Comment jouer ?

Le discgolfeur lance son disque en direction de la cible : une corbeille métallique matérialisant le «trou».

Les lancers consécutifs sont exécutés à partir du point de retombée des lancers précédents.

Les arbres, le relief sont des obstacles naturels qui sont autant de défis pour les joueurs.

Le trou est terminé lorsque le joueur a réussi à lancer son disque dans la corbeille.

Il passe ensuite au trou suivant et cela jusqu'à ce qu'il termine le parcours.

Le score est égal au nombre total de lancers additionné au nombre de point de pénalité.

Points communs avec le golf

Le disc golf a de commun avec le golf la joie que procure un long putt réussi, ou bien la difficulté rencontrée lorsque le disque heurte un arbre à mi-chemin du fairway.

Il possède cependant des caractéristiques différentes : les parcours de disc golf sont généralement implantés dans les parcs publics ou dans des espaces naturels et ne nécessitent pas de transformation de la flore et peu d'entretien.

Sport loisir de plein air pour tous

Les activités de loisirs prennent de plus en plus de place dans notre quotidien pour les bienfaits sur notre santé et sur la qualité de notre vie.

La pratique de cette discipline sollicite toutes les parties du corps (bras, buste, jambes, ...) et demande de la concentration et de la dextérité.

Cela fait du disc golf une activité de plein air complète et idéale.

Pour les juniors, les adultes comme pour les seniors, la pratique de cette discipline est bénéfique pour la santé et ne requiert pas d'aptitude physique particulière. Cette discipline est naturellement adaptée aux personnes en situation de handicap.



Il faut environ 2 heures pour réaliser un parcours complet de 18 trous avec 3 joueurs dans le même groupe.

De plus, c'est un sport peu onéreux : un disque de qualité professionnelle coûte de 5 à 15 euros et l'on peut jouer avec un disque seulement.

L'accès aux parcours de disc golf est souvent gratuit.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le disc golf en France et en français, visitez le site internet de la fédération française : www.disc-golf.fr



Un sport en développement, un sport d'avenir

La fédération internationale de disc golf (Professional Disc Golf Association) a recensé un plus de 500 000 joueurs réguliers dans le monde.

Le disc golf connaît de façon exponentielle, en France et dans le monde, un essor incontestable.

Le disc golf s'inscrit dans les valeurs du développement durable.

Proche de la nature, il est basé sur le fair-play, la courtoisie et la convivialité.

Respect des règles du jeu, de l'environnement et des autres en sont les valeurs essentielles.



Règles sommaires du disc golf,

Editées par la Commission nationale disc golf de la Fédération nationale du sport en milieu rural

Sport ludique, écologique et populaire importé des Etats-Unis, le disc golf est pratiqué depuis le début des années 70. Il existe en 2008, plus de 2 500 parcours dans le monde, dont 1 800 aux Etats-Unis et au Canada, 10 en France.

L'objectif est de réaliser un parcours de 9 à 18 trous en effectuant un nombre minimum de lancers. Le disc golf se joue comme le golf, mais au lieu de lancer une balle à l'aide d'un club, le discgolfeur lance un disque (frisbee) à la force du bras.

Quelques astuces pour les nouveaux joueurs :

1. Jouez avec des disques de disc golf

Procurez-vous des disques spécifiques à la pratique du disc golf marqués «PDGA approved», plutôt que des frisbees de loisirs. Commencez à jouer avec 1 ou 2 disques seulement.

2. Jouez à plusieurs

Jouez en famille ou entre amis, la joie de ce moment partagé n'en sera que plus grande.

3. Soyez patients

Prenez le temps d'apprendre à jouer et ne vous découragez pas. Les meilleurs joueurs eux-mêmes ont commencé comme débutants.

4. Demandez de l'aide ou des conseils

Les discgolfeurs sont généralement impliqués pour initier de nouveaux joueurs. N'hésitez pas à solliciter les joueurs que vous rencontrerez sur le parcours.

5. Amusez-vous...

... et détendez-vous, profitez de ces moments en plein air.

Règles du jeu :

Chaque "trou" est constitué d'un "départ" et d'une "arrivée". Le "départ" est matérialisé par une zone de lancement. L' "arrivée" est représentée par une corbeille métallique, munie de chaînes destinées à amortir l'arrivée du disque. Un disque peut voler et également rouler sur le sol.

Au "trou" n° 1 (*l'ordre des joueurs peut être tiré au sort*) chaque joueur, **l'un après l'autre (4 par groupe maxi)** lance son disque en direction de la corbeille.

Pour rejouer, il faut marquer le point de départ du lancer suivant, en positionnant **bord à bord**, en direction de la corbeille, son mini-disque avec le disque à terre précédemment lancé, avant de le récupérer.

Le lanceur **le plus éloigné de la corbeille lance en premier. Les autres lanceurs restent en arrière** jusqu'à ce que le joueur ait lancé. Et ainsi de suite jusqu'au putt. Le putt est le lancer effectué dans la corbeille. Retirer son disque de la corbeille avant les putts des autres joueurs. Lorsque tous les joueurs du groupe ont putté, le trou est terminé, se rendre au départ du trou suivant.

Avant de commencer le trou, noter les scores (nb de lancers effectués + lancers de pénalité éventuels) sur la carte de score. Demander à voix haute le score de chacun et le noter en le répétant à voix haute.

Le lanceur qui a le meilleur score au trou précédent commence. En cas d'égalité conserver l'ordre de départ du trou précédent. Et ainsi de suite jusqu'à la fin du parcours.

« Noter les scores » peut être partagé équitablement entre les joueurs du groupe.

A la fin du parcours, additionner le nombre total de lancers effectués et les éventuels points de pénalité pour chaque joueur. Le vainqueur est celui qui a le plus petit score (plus petit nombre de lancers).

Particularités :

Hors limites (OB) - 1 point de pénalité additionné aux lancers effectués

Le disque est remis en jeu, à 1 mètre du point de sortie du disque de la surface de jeu

Disque perdu - 1 point de pénalité additionné aux lancers effectués

Le disque est rejoué depuis le même point de départ que le lancer au cours duquel le disque a été perdu,

Non respect des règles du jeu - 1 avertissement puis 1 point de pénalité en cas de récidive - Les points de pénalité sont confirmés par au moins 2 joueurs du groupe

La **courtoisie** fait partie des règles du jeu. Distraire les autres joueurs, ne pas respecter la flore, la faune, les promeneurs, le matériel ou les règles du jeu entraîne un avertissement pour la première fois puis un point de pénalité en cas de récidive.





Règlement intérieur du parcours de disc golf

Éditée par la Commission nationale disc golf de la Fédération nationale du sport en milieu rural
Applicable en complément du règlement intérieur du site

Sport ludique, écologique et populaire importé des Etats-Unis, le disc golf est pratiqué depuis le début des années 70. En 2008, il existe plus de 2 500 parcours dans le monde, dont 1 800 aux Etats-Unis et au Canada, 10 en France.

L'objectif est de réaliser un parcours de 9 à 18 trous en effectuant un nombre minimum de lancers. Le disc golf se joue comme le golf, mais au lieu de lancer une balle à l'aide d'un club, le discgolfeur lance un disque (frisbee) à la force du bras.

➤ Règlement applicable (pour les non joueurs)

- Lors d'un passage à proximité de joueurs de disc golf en train de lancer, veiller à ne pas crier, courir pour ne pas distraire les joueurs.
- Il est interdit de monter dans les corbeilles, de les faire tourner, ou de tirer sur les chaînes.
- Ne pas ramasser un disque à terre lorsque des joueurs de disc golf sont à proximité.
- Ne pas stationner sur les fairways (*zone de jeu entre les départs et les corbeilles*) si le parcours est pratiqué (*voir plan général du parcours*).
- Accepter de se déplacer le temps de laisser des discgolfeurs jouer le trou en cas de stationnement sur le parcours peu fréquenté.

➤ Priorité de jeu entre 2 groupes de joueurs

Lorsque 2 groupes de discgolfeurs se croisent sur des fairways communs, priorité de jeu est donnée au groupe jouant le trou suivant ; ex : le groupe jouant le trou n° 5 est prioritaire sur le groupe jouant le trou n° 4, de même que le groupe jouant le trou n° 12 est prioritaire sur le groupe jouant le trou n° 9. Les joueurs libèrent le fairway de façon à laisser le groupe jouer et terminer le trou.

➤ Comportement des joueurs – Extrait des règles officielles sur la courtoisie

- **Les joueurs ne doivent pas lancer leur disque, tant qu'ils n'ont pas la certitude que celui-ci ne risque pas de gêner un autre joueur ou de blesser qui que ce soit.** Les joueurs doivent être attentifs aux autres membres de leur groupe afin de les aider à localiser d'éventuels lancers mal maîtrisés et de s'assurer que les règles du jeu sont correctement respectées.
- Les concurrents doivent être attentifs à ne pas faire de bruit ou de mouvements susceptibles de perturber les autres lanceurs. Crier, jurer, jongler avec son disque, frapper dans son sac de disc golf ou dans un élément du parcours, lancer un disque avant son tour ou lancer un mini marqueur, s'avancer en direction de la corbeille ou de son disque en dépassant le lanceur qui s'apprêtait à lancer, sont des exemples d'actes discourtois. **Néanmoins, crier en temps opportun pour avertir un autre joueur ou un promeneur susceptible d'être heurté par un disque, n'est pas considéré comme un acte discourtois.**
- Refuser d'accomplir une action définie par les règles, telle qu'aider à la recherche d'un disque perdu, déplacer son sac de Disc Golf lorsqu'il gêne un joueur prêt à lancer, remplir correctement et à son tour les cartes de score, sont des actes discourtois.
- Les joueurs sont responsables des actes de leur "caddie". Les joueurs peuvent être avertis et recevoir des lancers de pénalité pour les actes discourtois de leur « caddie ».
- Jeter des déchets par terre est considéré comme une transgression des règles de courtoisie.
- La courtoisie dicte aux lanceurs qui souhaitent fumer une cigarette de s'assurer qu'ils ne gêneront aucun autre concurrent. Les mégots doivent être transportés et jetés dans une poubelle. Jeter un mégot de cigarette par terre est un acte discourtois.
- Tout concurrent ne respectant pas l'une de ces règles de courtoisie est averti une première fois, par tout lanceur directement affecté, même s'il fait partie d'un autre groupe. A chaque acte discourtois supplémentaire, lors de la même ronde, le lanceur incriminé est pénalisé d'un lancer de pénalité par acte constaté.





Direction générale de la concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes

Accueil >> Vous êtes une collectivité locale

Veiller à la sécurité des équipements publics



Une collectivité locale

Dans le cadre de sa mission générale de protection de la santé et de la sécurité des usagers, la DGCCRF est fortement impliquée dans le contrôle des équipements présents dans les collectivités locales.

Ces équipements peuvent être non réglementés (c'est alors l'obligation générale de sécurité prévue à l'article L 221-1 du code de la consommation qui s'applique) ou avoir fait l'objet d'une réglementation fixant les exigences essentielles de sécurité et les moyens d'en assurer le respect.

Les raisons pour lesquelles les pouvoirs publics ont pris l'initiative et la décision de réglementer certains types d'équipements résultent du constat d'un nombre important d'accidents souvent graves, survenus lors de leur utilisation normale ou raisonnablement prévisible et touchant principalement une population jeune, et du souci d'y remédier.

Ces réglementations n'ont ni pour objet ni pour effet d'accroître la responsabilité pénale des élus locaux, cette responsabilité existant en tout état de cause au titre de l'obligation générale de sécurité.

Elles constituent en revanche une aide appréciable pour les gestionnaires puisqu'elles définissent les exigences essentielles de sécurité, c'est-à-dire les obligations à respecter par rapport aux risques principaux que ces équipements peuvent entraîner et qu'elles sont assorties de normes volontaires qui fixent les spécificités techniques permettant aux élus locaux d'assurer l'installation et l'entretien des dits équipements dans les conditions de sécurité exigées.

Parmi ces équipements réglementés, on peut citer les équipements d'aires collectives de jeux et les matériels sportifs (cages de buts et buts).

Code de la consommation

- ▶ Partie législative
 - ▶ Livre II : Conformité et sécurité des produits et des services.
 - ▶ Titre II : Sécurité.
 - ▶ Chapitre Ier : Prévention.

Article L221-1

Modifié par [Ordonnance n° 2008-810 du 22 août 2008 - art. 1](#)

Les produits et les services doivent, dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes.

Au sens du présent chapitre, on entend par :

1° " Producteur " :

- a) Le fabricant du produit, lorsqu'il est établi dans la Communauté européenne et toute autre personne qui se présente comme fabricant en apposant sur le produit son nom, sa marque ou un autre signe distinctif, ou celui qui procède à la remise en état du produit ;
 - b) Le représentant du fabricant, lorsque celui-ci n'est pas établi dans la Communauté européenne ou, en l'absence de représentant établi dans la Communauté européenne, l'importateur du produit ;
 - c) Les autres professionnels de la chaîne de commercialisation, dans la mesure où leurs activités peuvent affecter les caractéristiques de sécurité d'un produit ;
- 2° " Distributeur " : tout professionnel de la chaîne de commercialisation dont l'activité n'a pas d'incidence sur les caractéristiques de sécurité du produit.

Les producteurs et les distributeurs prennent toutes mesures utiles pour contribuer au respect de l'ensemble des obligations de sécurité prévues au présent chapitre.



Aménagement d'une aire pédagogique et de practice de disc golf

Consignes d'aménagement et d'utilisation

Conception et rédaction : Florence Dumont, responsable de la CNDG

www.disc-golf.fr



Aménagement

L'aire pédagogique et de practice est installée à proximité du parcours sur un espace vert peu fréquenté. Elle est constituée d'une aire de practice putt et d'une aire de practice drive et approche distancées d'au moins 30 mètres l'une de l'autre pour garantir la sécurité des usagers.

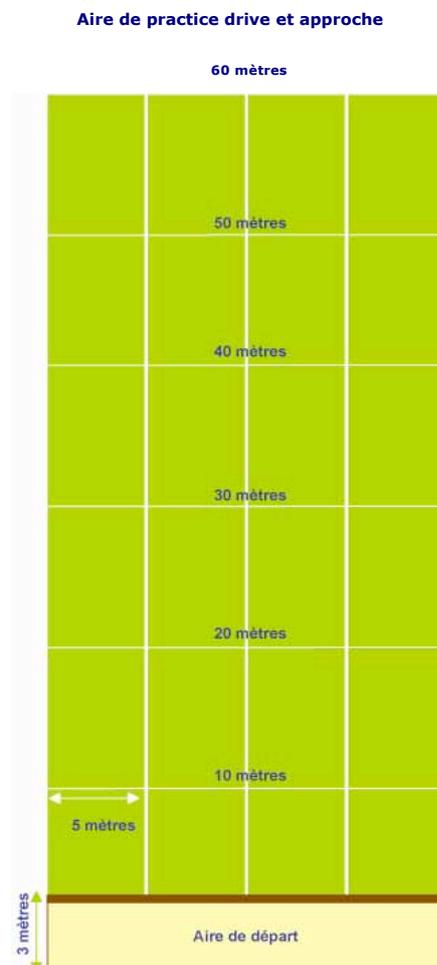
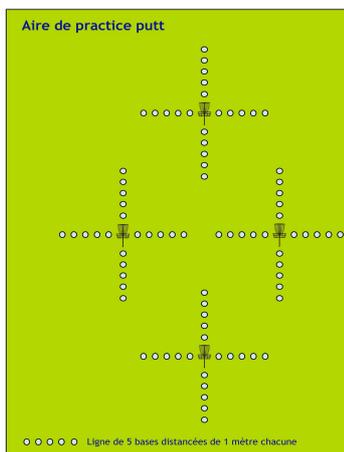
Les bases de l'aire de practice putt d'un diamètre de 10 cm environ sont marquées à la craie ou par des plots de préférence plats. Les cibles installées au croisement des lignes de bases sont des corbeilles de disc golf mobiles ou permanentes.

L'aire de practice drive et approche est composée de 4 zones de lancement adjacentes d'une longueur 60 m marquées tous les 10 mètres. Les marquages en longueur et en largeur (tous les 3 mètres) peuvent être tracés à la craie.

Les zones de lancement sont précédées de l'aire de départ (largeur de 3 mètres).

L'aire de départ est une surface plane, exempte de racine ou de pierre, non glissante, non dérapante, non meuble et capable de résister aux passages répétés des lanceurs (voir § 4.2 Aire de départ de la spécification d'aménagement et d'exploitation d'un parcours de disc golf). La ligne de départ est matérialisée par une poutrelle de bois.

Installer entre les 2 aires un panneau indiquant les consignes d'utilisations.



Consignes d'utilisations

Destinées à l'apprentissage de la discipline pour des élèves, des stagiaires et tout autre public en groupe débutant ou non initié - 32 personnes maximum.

Exemple avec un groupe de 32 élèves répartis en 2 groupes de 16

➤ Aire de practice putt - 16 élèves

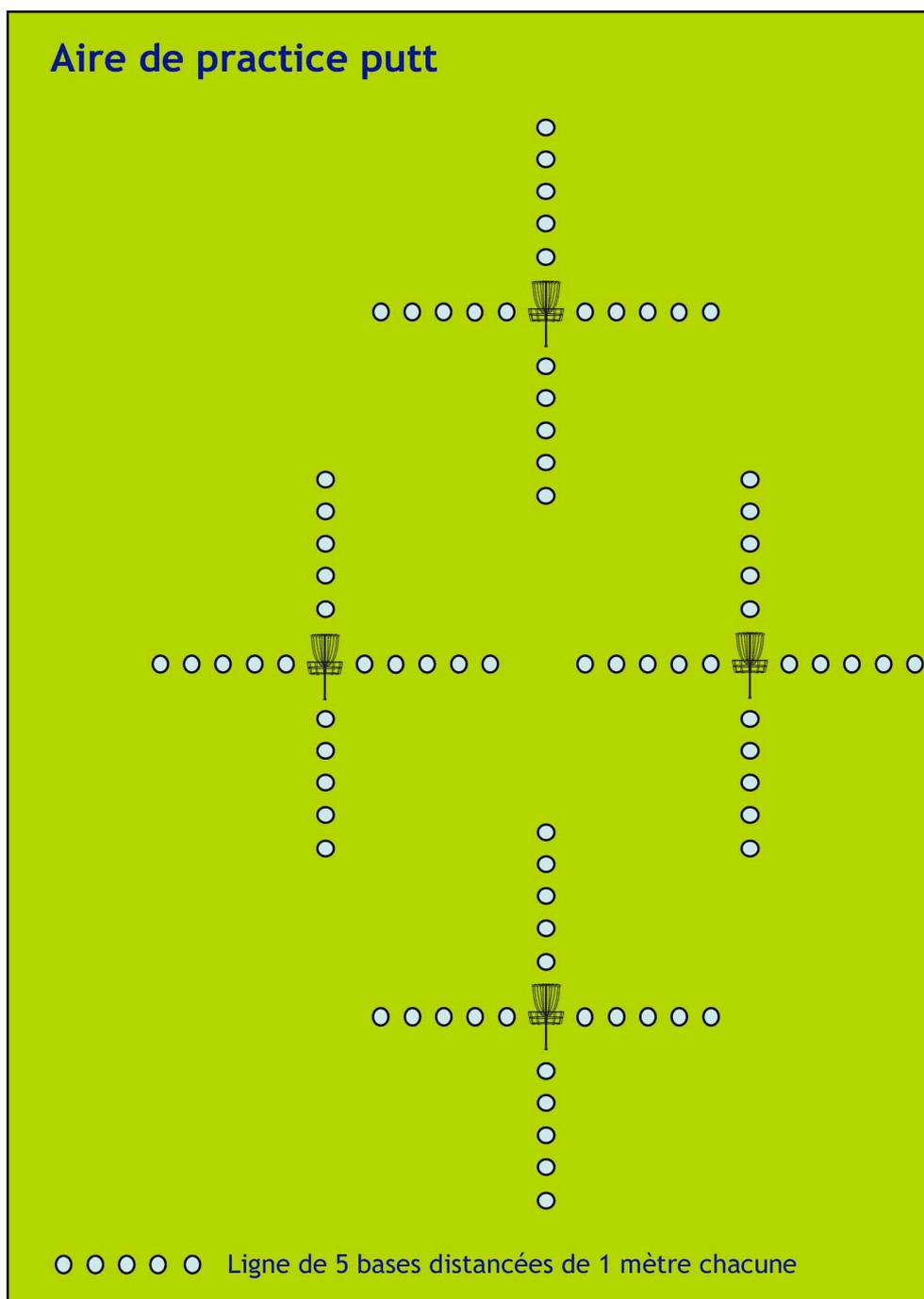
➤ Disques : 48 putters

Les 16 élèves placés sur chaque 1^{ère} base située à 1 mètre de la corbeille, munis de 3 disques chacun, doivent réussir à lancer leurs **3 disques à la suite** dans la corbeille pour continuer l'exercice.

Après avoir récupéré leurs disques, ils passent à la base arrière suivante et ainsi de suite jusqu'à ce qu'ils aient réussi à lancer leurs 3 disques à la suite dans la corbeille depuis les 5 bases.

Variante « facile » : pour s'adapter au niveau des élèves, il peut être prescrit que pour les bases 4 et 5, seulement 2 disques à la suite doivent être lancés dans la corbeille pour avoir réussi.

Les élèves ne doivent pas courir pour récupérer leurs disques ni pour passer aux bases arrières suivantes. Ils observent le silence pendant l'exercice.



➤ **Aire de practice drive et approche - 16 élèves**

➤ **Disques : 48 drivers + 48 approches**

4 groupes de 4 élèves munis de 3 disques chacun se positionnent au départ de chaque zone lancement.

Chaque élève l'un après l'autre dans chaque groupe lance 1 disque. Pendant le lancer, les 3 autres élèves restent en arrière et observent le silence pour ne pas gêner le lanceur et ainsi de suite jusqu'à ce que les 4 élèves aient lancé leur 3 disques selon les consignes transmises par l'animateur.

Les élèves récupèrent leur 3 disques dans la zone de lancement. Aucun lancer n'est effectué pendant ce temps.

Les élèves ne doivent pas courir pour récupérer leur disques.

Ils observent le silence pendant l'exercice.

Drive :

- le plus loin possible : réussir à lancer son disque le plus loin possible sans contrainte de précision.
- le plus loin et le plus précis possible : réussir à lancer son disque le plus loin possible dans la zone de lancement tout droit ou avec une courbe à gauche ou à droite dans la zone adjacente ou une des zones suivantes.

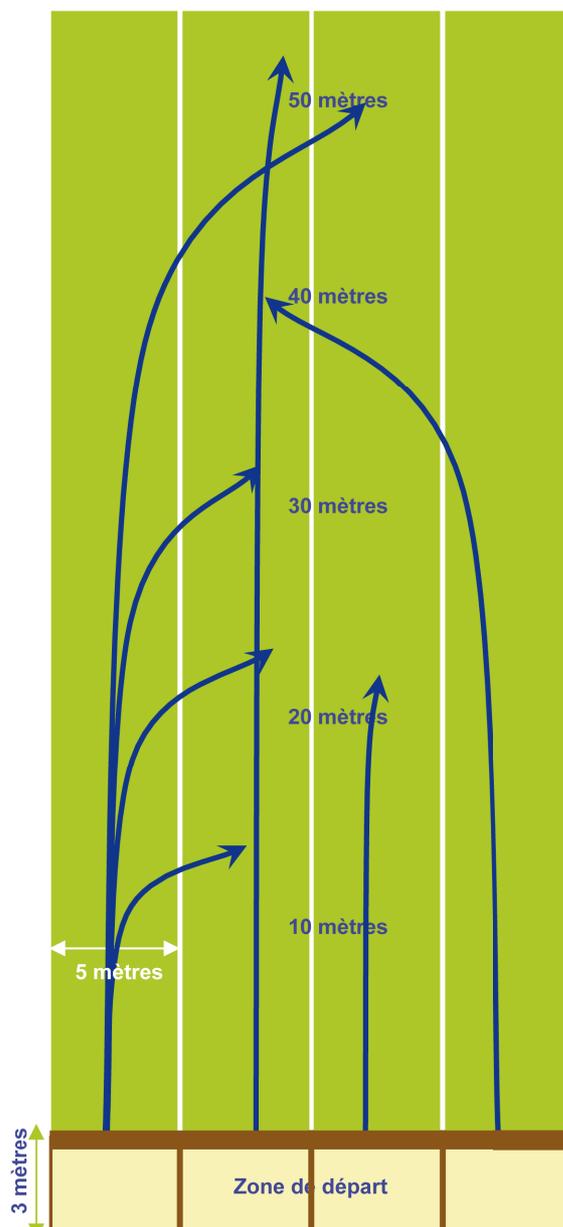
Préciser la direction des lancers à effectuer avant l'exercice

Approche :

- à une distance intermédiaire donnée : réussir à lancer son disque à une distance intermédiaire donnée sans contrainte de précision.

Préciser la distance intermédiaire à atteindre avant l'exercice

- à une distance intermédiaire donnée et avec précision : réussir à lancer son disque à une distance intermédiaire donnée tout droit dans la zone de lancement ou avec une courbe à gauche ou à droite dans la zone adjacente ou une des zones suivantes. **Préciser la distance intermédiaire et la direction à parcourir**



Les aires de practice putt et de drive et approche peuvent utilisées librement en dehors du temps d'occupation par des groupes par des joueurs confirmés pour s'entraîner et s'échauffer.

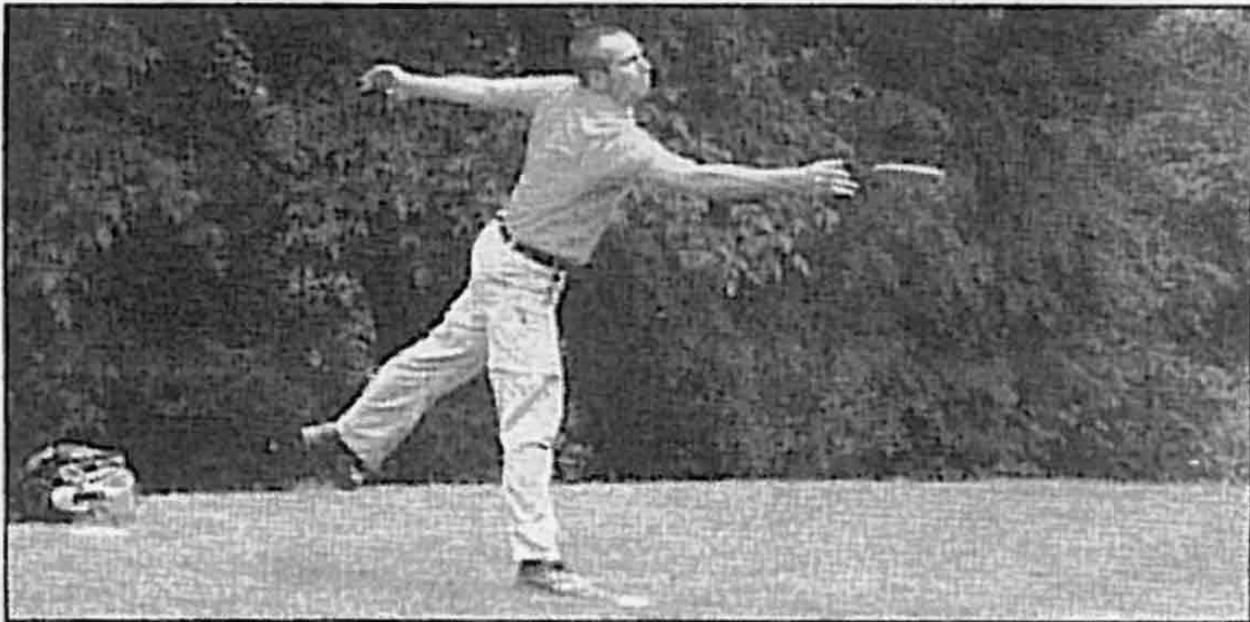


La République de Seine et Marne

Mai 2008 - UCPA, disc golf à la base de loisirs de Bois-le-Roi

UCPA

Disc-golf à la base de loisirs



L'UCPA golf accueillait ce dimanche 25 mai des représentants du disc-golf, discipline sportive à la recherche d'un site de pratique. Pour l'occasion, une compétition était organisée sur le neuf trous. Six équipes de quatre joueurs, deux golfeurs et deux disc golfeurs, se sont affrontées dans une ambiance très conviviale pour une journée sous le signe de l'adresse et de la découverte. Cette initiative concrétisée par Arnaud Goichon et Laurent Collé (UCPA) s'inscrit dans l'objectif de tendre vers une pratique régulière de la discipline mixée, pourquoi pas, avec la discipline reine sur les lieux, le golf. Le Disc Golf est un formi-

dable complément du Golf tant pour l'appréciation des trajectoires que pour le travail de concentration. On retrouve beaucoup de similitudes entre les deux sports, alors quoi de plus naturel que de trouver un terrain d'entente.

L'UCPA s'y emploie et a la volonté d'offrir un cadre idéal pour les amoureux du disque.

Jean-Marie Hallier, joueur de haut niveau de disc Golf, recordman de France de distance, venu découvrir le parcours était aux anges : « *les conditions de jeu sont géniales et j'espère que l'on pourra trouver un accord afin de pouvoir évoluer régulièrement ici et de promouvoir cette discipline* »